

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 8 avril 2024

Date de convocation : 6 mars 2024	Nombre de membres { présents : 48 absents : 35
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 18 avril 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 48
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2024-13
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Aides du SDEER aux communes

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le HUIT du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 12 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. ACHAT Alain, suppléant de M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN

M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 35 délégués.

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire, excusé
Mme GRATTE Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons, excusé
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur trois aides financières que le SDEER serait susceptible d'apporter aux communes adhérentes :

1°) Aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'ont pas transféré leur compétence au SDEER.

M. le Président rappelle que, chaque année depuis 2019, le Comité syndical avait décidé que le SDEER apporterait une aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'auraient pas transféré leur compétence au SDEER, dans la limite de 500 euros par borne normale et 5 000 euros par borne rapide, dans la mesure où ces bornes seraient conformes aux exigences du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 modifié relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ainsi qu'aux minima techniques du programme ADVENIR porté par l'AVERE-France.

M. le Président propose au Comité de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019 (50 000 euros).

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

—

3°) Aide aux communes porteuses de projets de production d'électricité renouvelable.

M. le Président rappelle que, chaque année depuis 2019, à l'instar de l'aide que le SDEER apporte au raccordement des installations communales de consommation d'électricité pour des puissances supérieures à 36 kVA en basse tension, le Comité syndical avait décidé que le SDEER apporterait une aide au raccordement des installations de production d'électricité portées par les communes, dans la limite de 5 000 euros par installation de puissance comprise entre 36 kVA et 100 kVA.

Une enveloppe de 100 000 euros avait été décidée, pour faire l'objet de décision d'attribution par le Bureau. M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019.

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

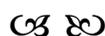
—

3°) Aide aux communes pour la modernisation systématique des luminaires.

M. le Président rappelle que, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »), l'Etat apporte une subvention à de nombreuses opérations de modernisation d'ampleur de l'éclairage public réalisées par le SDEER (les opérations doivent notamment concerner plus du 1/5^{ème} du parc communal) :

- Plus de 80 communes bénéficiaires en 2023 (près de 30 000 ampoules LED projetées), avec versement des subventions directement aux communes, pour un taux moyen de 30 à 35 % du montant HT qui, avec la participation du SDEER de 50 %, laissait un reste à charge communal de 20 %.
- Plus de 100 communes sont susceptibles d'être bénéficiaires en 2024 (près de 20 000 ampoules LED projetées), avec versement de subvention au SDEER, pour un taux de 20 % et un total d'environ 300 000 euros de subvention.

M. le Président propose au Comité que, pour les opérations éligibles en 2024 et pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la subvention du Fonds vert, la participation du SDEER soit portée à jusque 60 % du montant de travaux et fournitures, sur le territoire des communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE, pour poursuivre le niveau du reste à charge communal, et que le Bureau puisse, si nécessaire, adapter le montant d'aide apportée par le SDEER.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*